



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE VOTANTE
DE L'ASBL AVATAR DU 29 JANVIER 2006.**



Ordre du jour :

L'ordre du jour suit l'ordre des points tel que défini par le Règlement d'ordre intérieur. Les points soumis au vote tels que repris ci-dessous sont issus du travail préparatoire du CA et de l'Assemblée générale préparatoire du 14 janvier 2006. Certains points ont été mis à l'ordre du jour par les membres effectifs et sont également soumis au vote.

Résultats des votes.

Les associations suivantes sont présentes ou valablement représentées ce 29 Janvier 2006 :

1. A la croisée des chemins,
2. AMW ASBL,
3. Blacksword,
4. CCI ASBL,
5. Les Chevaucheurs de Tonneaux
6. Cladh Barran,
7. D'Rôle D'Ere ASBL,
8. Eclipse ASBL,
9. Ecole du Merveilleux ASBL,
10. GaROu ASBL,
11. Grislune,
12. Incognita,
13. JEA,
14. Larpal ASBL,
15. Legend'Air
16. Lunargent ASBL,
17. Les Magistoriens
18. Manufactor
19. Medieval K-OS,
20. Occulte Veritas,
21. Phénix ASBL,
22. Prophétie ASBL.
23. La Tanière de Slaine

Nouveaux membres :

1. Mezënck
2. Taëdrom



Remarque : les votes des membres consultatifs sont notés mais ne remettent pas en cause les votes des membres effectifs qui sont les seuls légaux et officiels. Deux membres consultatifs sont présents.

Les associations qui se présentent comme nouveaux membres effectifs n'auront le droit de voter qu'après avoir été acceptées par l'assemblée, ce qui est entériné par le vote 1. Les associations qui se présentent comme membres consultatifs n'auront le droit de voter qu'après avoir été acceptés par l'assemblée, ce qui est entériné par le vote 2. Les votes qui concernent des changements aux statuts nécessitent que 2/3 des membres effectifs soient présents lors de l'assemblée générale et nécessite une majorité de 2/3 de ces membres présents pour être approuvés. Les autres décisions sont votées à la majorité simple.

1. Membres

Vote 1

1.1 Approuver la nouvelle liste des membres.

1. A la croisée des chemins,
2. AMW ASBL,
3. Blacksword,
4. CCI ASBL,
5. Les Chevaucheurs de Tonneaux
6. Cladh Barran,
7. D'Rôle D'Ere ASBL,
8. Eclipse ASBL,
9. Ecole du Merveilleux ASBL,
10. GaROu ASBL,
11. Grislune,
12. Incognita,
13. JEA,
14. Larpal ASBL,
15. Legend'Air
16. Lunargent ASBL,
17. Les Magistoriens
18. Manufactor
19. Medieval K-OS,
20. Occulte Veritas,
21. Phénix ASBL,
22. Prophétie ASBL.
23. La Tanière de Slaine

Nouveaux membres :

1. Mezënck
2. Taëdrom

Une fois acceptés, les membres disposent du droit de vote immédiat pour la suite de l'AG votante.

**Vote 1**

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	23	
NON	0	
ABSTENTION	0	

Le vote est accepté.

Vote 2

1.2 Approuver la liste des membres à vote consultatif (1 – pas d'activités à leur actif):

Cerbere
Les baronnies de Khan
Bicolline

Vote 2.

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	25	
NON	0	
ABSTENTION	0	

Le vote est accepté.

Vote 3

1.3 Exclure de la fédération les associations n'ayant pas rempli leurs obligations administratives telles que définies par l'AG 2005

- a. Amnesia
- b. Arlam
- c. Atrium
- d. Cauldron
- e. DBH
- f. Dying Sun
- g. Eternica
- h. Magistoriens
- i. Oneiros
- j. Yull Events
- k. Medieval K-Os
- l. Pendragor
- m. LCDT, Legend'Air, Manufactor, Taëdrom, Tanière de Slaine

Vote 3

3.a.	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	9	
NON	16	
ABSTENTION	0	2

Le vote est refusé. Amnesia reste membre de la fédération.



3.b.	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	19	2
NON	1	
ABSTENTION	5	

Le vote est accepté. Arlam est exclus de la fédération

3.c.	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	18	1
NON	0	
ABSTENTION	7	1

Le vote est accepté. Atrium est exclus de la fédération

3.d.	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	19	1
NON	2	
ABSTENTION	4	1

Le vote est accepté. Cauldron est exclus de la fédération.

3.e.	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	16	1
NON	2	1
ABSTENTION	7	

Le vote est accepté. DBH est exclus de la fédération

3.f.	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	4	
NON	11	2
ABSTENTION	10	

Le vote est refusé. Dying Sun reste membre de la fédération.

3.g.	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	5	
NON	12	
ABSTENTION	8	2

Le vote est refusé. Eternica reste membre de la fédération.

3.h. : Les Magistoriens ne désirent plus être membres d'AVATAR.
Le nombre de membres votants passe à 24.

3.i.	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	4	
NON	16	2



ABSTENTION	4	
------------	---	--

Le vote est refusé. Medieval K-OS reste membre de la fédération.

3.j.	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	3	
NON	19	1
ABSTENTION	2	1

Le vote est refusé. Oneiros reste membre de la fédération.

3.k.	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	3	
NON	21	2
ABSTENTION	0	

Le vote est refusé. Pendragor reste membre de la fédération.

3.l.	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	15	1
NON	2	
ABSTENTION	7	1

Le vote est accepté. Yull Events est exclus de la fédération

3.m.	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	2	
NON	20	2
ABSTENTION	2	

Le vote est refusé. LCDT, Legend'Air, Manufactor, Taëdrom et Tanière de Slaine restent membres de la fédération.

Vote 4

1.4 Approuver la liste des membres honoraires:

La FédéGN (fédération française),
FBJS

Vote 4

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	23	2
NON	0	
ABSTENTION	1	

Le vote est accepté.



2. Modification des statuts.

Vote 5

L'article 1.1. est modifié comme suit : « *L'association est dénommée : « La fédération belge du jeu de rôle grandeur nature – De belgische federatie van live rollenspellen – Der belgische Verband für Life Action Roleplaying – The belgian liveaction role playing game federation*

Vote 5

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	23	2
NON	0	
ABSTENTION	1	

Le vote porte sur des points de modifications aux statuts de l'association, il faut donc 2/3 de votes « oui » pour que les votes soient approuvés. Le vote est accepté.

Vote 6

Désirez-vous que les administrateurs soient élus pour deux années consécutives ? (Ceci n'empêche pas l'élection annuelle des nouveaux administrateurs mais entraîne donc un roulement dans les mandats)

Vote 6

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	22	2
NON		
ABSTENTION	2	

Le vote porte sur des points de modifications aux statuts de l'association, il faut donc 2/3 de votes « oui » pour que les votes soient approuvés. Le vote est accepté.

Vote 7

Le nombre de signataires obligatoires aux modifications statutaires passe de 2/3 des administrateurs à deux administrateurs

« Article 8.4. Tous les actes concernant l'a.s.b.l., décidés par le conseil d'administration ainsi que les retraits de fonds et de valeurs, sont signés par deux membres au moins du conseil d'administration. »

Vote 7 bis

Le nombre de signataires obligatoires aux modifications statutaires passe de 2/3 des administrateurs à trois administrateurs

Vote 7

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	19	2
NON	2	
ABSTENTION	5	



Le vote porte sur des points de modifications aux statuts de l'association, il faut donc 2/3 de votes « oui » pour que les votes soient approuvés. Le vote est accepté.

Vote 7bis

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	2	
NON	19	2
ABSTENTION	5	

Le vote porte sur des points de modifications aux statuts de l'association, il faut donc 2/3 de votes « oui » pour que les votes soient approuvés. Le vote est refusé.

Vote 8

Le CA convoque l'AG le dernier dimanche du mois de janvier.

Vote 8

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	24	2
NON	0	
ABSTENTION	0	

Le vote porte sur des points de modifications aux statuts de l'association, il faut donc 2/3 de votes « oui » pour que les votes soient approuvés. Le vote est accepté.

Vote 9 – Pour le ROI

L'AG peut élire deux administrateurs suppléants

Vote 9

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	2	
NON	22	2
ABSTENTION	0	

Le vote est refusé.

3. Evénement AVATAR 2005 ? (cf. « Réunion et rapport de la réunion de débat sur AVATAR 2005 EVENT »)

Vote 10

Désirez-vous que l'événement Avatar soit voté pour deux années consécutives (afin que l'équipe événement puisse anticiper au maximum son organisation) ?

Vote 10

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	22	2



NON	0	
ABSTENTION	2	

Le vote est accepté.

4. Le Conseil d'Administration

Vote 11

4.1 Approuver la politique menée par le CA précédent et au besoin émettre un avis. cf. « compte-rendu général »

Vote 11

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	21	2
NON	2	
ABSTENTION	1	

Le vote est accepté.

4.2 Définir les missions (permanentes et ponctuelles) du CA 2005.

- **Services**

L'AG peut - si elle le souhaite – demander l'abolition ou la temporisation d'un ou de plusieurs services. Cela fera l'objet de motion(s) supplémentaire(s) ajoutées à l'ordre du jour.

Vote 12

Le CA propose à l'AG de reconduire, dans la mesure du possible, les services proposés et approuvés lors des AG précédentes. (assurance, services Internet, annuaire des clubs, annuaire des sites, lobbying, mailing participants, statistiques, aide aux ASBL en formation ...).

Vote 12 bis

L'AG demande au CA de reconduire les services proposés. (assurance, services Internet, annuaire des clubs, annuaire des sites, lobbying, mailing participants, statistiques, aide aux ASBL en formation ...).

Vote 12 ter

L'AG demande au CA de convoquer une AG extraordinaire si les services assurance et internet ne sont pas reconduits

Vote 12

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	23	2
NON	1	
ABSTENTION	0	

Le vote est accepté.

Vote 12bis

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	2	
NON	15	2
ABSTENTION	7	



Le vote est refusé.

Vote 12ter

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	17	2
NON	1	
ABSTENTION	6	

Le vote est accepté.

- **Evénement**

Vote 13

Le CA propose à l'AG le cahier de charges suivant :

- Organisation d'un événement en 2006 et 2007
- L'événement doit être suffisamment bénéficiaire pour correspondre aux budgets votés par l'AG.
- L'événement doit essayer de rassembler un maximum de participants (de tous pays).
- L'événement doit avoir lieu en Belgique.
- L'événement doit être organisé le plus possible en français, en néerlandais et en anglais.
- L'événement doit profiter de son image médiatique pour faire la promotion du GN.
- La priorité va à la sécurité.
- L'événement doit maximiser le plaisir de tous les participants sans remettre en cause les points précédents.

Vote 13

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	22	2
NON	0	
ABSTENTION	2	

Le vote est accepté.

- **Convention**

Vote 14

L'AG demande au CA d'organiser dans la mesure du possible une « convention » sur le thème du GN en 2006.

Vote 14 bis

L'AG demande au CA d'organiser une convention

Vote 14

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	19	2
NON	1	
ABSTENTION	4	



Le vote est accepté.

Vote 14bis

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	1	1
NON	18	1
ABSTENTION	5	

Le vote est refusé.

- **Subsides et embauche**

Vote 15

L'AG approuve que le CA recherche des subsides (en vue notamment de l'embauche d'un employé).

Vote 15bis

L'AG demande au CA que l'engagement d'un permanent soit conditionné par une prise à charge de 100% des frais salariaux (passif social) par un tiers.

Vote 15

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	24	2
NON	0	
ABSTENTION	0	

Le vote est accepté.

Vote 15bis

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	2	
NON	16	2
ABSTENTION	6	

Le vote est refusé.

Vote 16

L'AG demande au CA de définir le cahier des charges de ce permanent éventuel

Vote 16

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	24	2
NON	0	
ABSTENTION	0	



Le vote est accepté.

5. Trésorerie

Vote 17

5.1 Approuver le bilan comptable de l'exercice précédent. Voir annexes.

Vote 17

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	14	1
NON	2	
ABSTENTION	8	1

Le vote est accepté.

5.2 Approuver le budget prévisionnel.

Vote 18

La reconduction du service assurance. **5200€ (révisable en fonction des besoins)**

Vote 18

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	24	2
NON	0	
ABSTENTION	0	

Le vote est accepté.

Vote 19

Un budget de fonctionnement (statuts, documents administratifs). **250 € ?**

Vote 19

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	23	2
NON	0	
ABSTENTION	1	

Le vote est accepté.

Vote 20

Un budget pour assumer les frais bancaires **300€**

Vote 20

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	23	2



NON	0	
ABSTENTION	1	

Le vote est accepté.

Vote 21

Un budget pour assurer la promotion du GN (notamment les plaquettes) **400 € ?**

Vote 21

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	22	2
NON	0	
ABSTENTION	2	

Le vote est accepté.

Vote 22

Un budget pour assurer le stockage du matériel d'Avatar **600 €**

Vote 22

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	22	2
NON	0	
ABSTENTION	2	

Le vote est accepté.

Vote 23

Un budget pour l'édition d'un magazine, alloué à condition qu'il ne grève aucun autre poste ni ne remette en cause la budgétisation de 2007 **3500€**

Vote 23 bis

Un budget IT, alloué à condition qu'il ne grève aucun autre poste ni ne remette en cause la budgétisation de 2007 **1500€**

Vote 23

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	13	2
NON	1	
ABSTENTION	10	

Le vote est accepté.

Vote 23bis

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	16	2
NON	0	



ABSTENTION	8	
------------	---	--

Le vote est accepté.

Vote 24

Le CA doit essayer de constituer une réserve financière permanente de **2500 €**

Vote 24 bis

Le CA doit essayer de constituer une réserve financière permanente de **4000 €**

Vote 24

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	23	2
NON	0	
ABSTENTION	1	

Le vote est.

Vote 24bis

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	4	2
NON	9	
ABSTENTION	11	

Le vote est refusé.

6. Désigner les administrateurs

Candidats :

Vote 25

Christophe Schirvel

Vote 25

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	23	1
NON	0	
ABSTENTION	1	1

Le vote est accepté.

Vote 26 retire son postulat

Eric Hanuise

Vote 26 La candidature est retirée

**Vote 27**

Constantin Couvaras

Vote 27

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	23	
NON	1	
ABSTENTION	0	2

Le vote est accepté.

Vote 28

Daniel Bonvoisin

Vote 28

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	24	1
NON	0	
ABSTENTION	0	1

Le vote est accepté.

Vote 38

Candidature de Armand Altieri

Vote 38

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	20	1
NON	0	
ABSTENTION	4	1

Le vote est accepté.

Vote 39

Candidature de Sébastien Demoustier

Vote 39

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	20	1
NON	0	
ABSTENTION	4	1

Le vote est accepté.



7. Voter les motions

Vote 30

L'AG interdit aux membres de la fédération d'organiser une activité lui portant préjudice en même temps que l'événement AVATAR sous peine de se voir exclus lors de la prochaine AG et de perdre l'accès aux services offerts par la fédération, sauf dérogation du CA.

Vote 30 bis

L'AG interdit aux membres de la fédération d'organiser une activité lui portant préjudice en même temps que l'événement AVATAR sous peine de se voir exclu lors de la prochaine AG, sauf dérogation du CA.

Vote 30ter

L'AG recommande aux membres de la fédération de ne pas organiser d'activité en même temps que l'événement AVATAR.

Vote 29

Le vote est annulé.

Vote 30

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	2	
NON	18	2
ABSTENTION	4	

Le vote est refusé.

Vote 30bis

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	7	
NON	10	2
ABSTENTION	7	

Le vote est refusé.

Vote 30ter

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	17	2
NON	2	
ABSTENTION	5	

Le vote est accepté.

Vote 31

L'AG demande au Ca d'organiser 3 réunions des membres par an (pour effectuer un meilleur suivi des problèmes de la fédération par ses membres) : une AG votante ordinaire (légale) et 2 réunions d'échange. A noter que le CA a la possibilité de convoquer une assemblée extraordinaire ou d'effectuer des réunions informelles si elle l'estime nécessaire. La même convocation peut être effectuée par un cinquième des membres.

**Vote 31bis**

L'AG demande au CA d'organiser 1 AG ordinaire et 2 AG extraordinaires.

Vote 31

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	5	
NON	18	2
ABSTENTION	1	

Le vote est refusé.

Vote 31bis

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	1	
NON	20	2
ABSTENTION	3	

Le vote est refusé.

Vote 32

L'AG demande au CA d'envisager la possibilité pour la fédération de mettre à disposition de ses membres une adresse officielle qui pourrait leur servir d'adresse statutaire.

Vote 32

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	3	1
NON	15	1
ABSTENTION	6	

Le vote est refusé.

Vote 33

Le CA propose l'établissement d'une clé de répartition du budget entre la fédération et l'événement. (A définir par le prochain CA). *Cela signifie que l'intégrité des bénéfices ne sont plus reversés à la Fédération.*

Vote 33bis

L'AG recommande au CA de ne pas allouer plus de 30% de cette répartition budgétaire à l'événement.

Vote 33ter

L'AG recommande l'établissement d'une clé de répartition du budget entre la fédération et l'événement sur base des bénéfices de l'événement.

Vote 33



	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	21	2
NON	1	
ABSTENTION	2	

Le vote est accepté.

Vote 33bis

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	6	
NON	9	2
ABSTENTION	9	

Le vote est refusé.

Vote 33ter

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	3	2
NON	13	
ABSTENTION	8	

Le vote est refusé.

Vote 34

Le Ca demande à l'AG l'autorisation d'inviter de manière récurrente aux CA des personnes non administratrices, sous réserve de leur participation active à la gestion de la fédération

Vote 34

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	24	1
NON	0	
ABSTENTION	0	1

Le vote est accepté.

Vote 35

La durée minimale entre l'organisation de la pre-AG et de l'AG votante est portée à trois semaines

Vote 35bis

L'AG demande au Ca d'organiser sa pré-AG le deuxième week-end de décembre.

Vote 35

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	7	
NON	11	1



ABSTENTION	6	1
------------	---	---

Le vote est refusé.

Vote 35bis

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	4	
NON	14	1
ABSTENTION	6	1

Le vote est refusé.

Vote 36

Pour pouvoir bénéficier des services et être membre effectif d'AVATAR, une association doit fournir une participation effective aux travaux de l'asbl.

Vote 36bis

L'AG recommande à ses membres de fournir une participation effective aux travaux de l'asbl.

Vote 36

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	8	
NON	15	2
ABSTENTION	1	

Le vote est refusé.

Vote 36bis

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	12	1
NON	5	
ABSTENTION	7	1

Le vote est accepté.

Vote 37

L'AG demande que la cotisation des clubs pour l'assurance soit de 100€ payables obligatoirement anticipativement au service effectif.

Vote 37bis

L'AG demande que la cotisation des clubs pour l'assurance soit de 50€.

Vote 37ter

L'AG demande que la cotisation des clubs pour l'assurance soit de 50€ payables obligatoirement anticipativement au service effectif.

**Vote 37**

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	9	
NON	10	2
ABSTENTION	15	

Le vote est refusé.

Vote 37bis

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	6	1
NON	14	1
ABSTENTION	4	

Le vote est refusé.

Vote 37ter

	Membres effectifs	Membres consultatifs
OUI	14	2
NON	5	
ABSTENTION	5	

Le vote est accepté.

Pour rappel : votes 2005

Les « devoirs » des clubs affiliés aux services de la fédération et/ou membres effectifs de l'asbl AVATAR :

- Remplir correctement la fiche de présentation du club sur le site Web d'AVATAR et la mettre à jour régulièrement.
- Désigner une personne de contact officielle (pas d'investissement, juste contact).
- Etre représenté valablement lors de l'assemblée générale votante.

Si ces devoirs ne sont pas remplis, le club peut subir la déchéance de ses droits ou des services offerts par l'asbl AVATAR.

L'AG propose que seules les Associations Sans But Lucratif puisse prétendre être « membre effectif » de l'asbl AVATAR.

Les membres effectifs qui ne sont pas sous la forme juridique d'ASBL en 2005 doivent se mettre en ordre pour le 01/01/2006.